

Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 7 (1886)
Heft: 9

Artikel: Bulletin mensuel : (6 septembre 1886)
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-132860>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN MENSUEL (6 septembre 1886 ¹).

M. Bertheraud, secrétaire général de la Société climatologique d'Alger, a présenté au Congrès des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne, un mémoire sur l'**influence des plantations d'eucalyptus en Algérie**, au point de vue de l'assainissement des terres marécageuses. Il en ressort que l'on peut évaluer à trois millions le nombre des eucalyptus plantés sur différents points des trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine. Ils ont contribué à un assainissement général du pays, à la diminution, en certains endroits, des fièvres paludéennes, à l'assèchement de terrains marécageux, qui ont été rendus à la culture, au grand bénéfice de la colonisation. Indépendamment de son influence sur la salubrité publique, l'eucalyptus rend encore de grands services par le fait que la gomme-résine qu'il renferme le rend inattaquable aux insectes et à l'humidité, ensorte qu'il fournit un excellent bois de construction en même temps qu'un très bon combustible; ses fibres, très fines, sont employées dans la confection des nattes; enfin ses qualités antiputrides sont appliquées à la désinfection des appartements et à quantité de préparations médicinales.

Le journal *Le XIX^{me} siècle* a résumé de la manière suivante les impressions rapportées de **Tunisie** par M. de Lanessan, chargé d'étudier sur place la question de la participation des colonies françaises à l'Exposition de 1889. Les colons français et leurs propriétés jouissent actuellement de la sécurité la plus complète, et le caractère des indigènes permet de croire que cette sécurité ne pourrait être troublée que par suite de circonstances exceptionnelles dont l'éventualité ne paraît pas probable. Au point de vue économique, on peut affirmer que le sol de la majeure partie de la Régence est d'une fertilité au moins égale à celle des plus belles régions de l'Algérie. Cette opinion est justifiée par la prospérité des propriétés mises en culture seulement depuis deux ans. Les 2000 hectares de vigne qui ont été plantés depuis cette époque sont aujourd'hui dans un état aussi prospère que possible. L'avenir de la Tunisie est donc dans sa richesse agricole; mais il est nécessaire qu'une transformation de ses impôts et de son régime doua-

¹ Les matières comprises dans nos *Bulletins mensuels* et dans les *Nouvelles complémentaires* y sont classées suivant un ordre géographique constant, partant de l'Algérie, puis allant à l'Est, longeant ensuite la côte orientale du continent et revenant par la côte occidentale.

nier et un très grand développement de travaux publics assurent aux colons, aussi promptement que possible, la facilité des transactions et les moyens de circulation qui manquent encore.

M. F. de Lesseps a été autorisé à faire, à ses frais et à ses risques et périls, sans garantie ni subvention, des **recherches d'eaux artésiennes** dans le gouvernement de l'**Arad** et des **Mehebda**s. Lorsque ses recherches auront abouti, cent hectares des terrains domaniaux non bâtis, non plantés et non affectés à des domaines publics, lui seront vendus; par mètre cube de débit, à la minute jusqu'à concurrence d'une superficie de dix mille hectares. Le même décret autorise M. de Lesseps à construire, à ses frais, un **port** sur un point de la côte, **entre Gabès** et le **Ras Maharès**; il devra adresser à l'administration des propositions pour l'emplacement du port dans le délai de trois mois. Les dépenses que nécessiteront l'installation des services publics, la direction du port, l'agence sanitaire et les douanes, seront à la charge de M. de Lesseps.

Après un certain nombre d'expériences longues et délicates, la **navigation de nuit dans le canal de Suez** a pu être assurée, par l'emploi de feux de direction sur la ligne du canal et de feux électriques à bord des navires. L'idée primitive de l'éclairage du canal lui-même a dû être écartée, par la raison que ce système, excessivement coûteux, aurait plutôt nui à la bonne marche des navires : la lumière n'eût pas éclairé, mais ébloui les pilotes et les capitaines. Les navires de guerre et les navires postaux, gouvernant bien et munis des appareils voulus, sont autorisés à passer le canal, de nuit, aux mêmes conditions édictées pour le transit de jour. Ils doivent avoir : à l'avant, un projecteur électrique d'une portée de 1200^m, à l'arrière, une lampe électrique capable d'éclairer un champ circulaire de 200^m à 300^m de diamètre, et, sur chaque flanc, une lampe électrique avec réflecteur. Les navires qui ont transité de nuit appartiennent à la Compagnie postale anglaise péninsulaire et orientale. La durée moyenne du transit de ces paquebots postaux a été de 20 h. 10^m, tandis que celle des paquebots-poste qui ont transité de jour a été de 31 h. 15^m. Restreinte d'abord à une section du canal, de Port-Saïd au kilom. 54, la navigation a été étendue jusqu'au phare sud des Lacs amers, au kilom. 110. Il ne restera plus que 50 kilom. de longueur pour que le canal tout entier soit accessible à la navigation de nuit; les installations nécessaires seront poursuivies, afin que ce progrès soit complètement réalisé dans un temps rapproché. Ce passage de nuit doublera, pour ainsi dire, la capacité de transit du canal, autorisé

actuellement, par mesure de sage précaution, aux seuls paquebots-poste et aux navires de guerre. La Compagnie espère bien pouvoir étendre, dans la mesure la plus large, à tous les navires gouvernant bien, l'autorisation de transiter de nuit.

L'expédition du Dr Fischer, qui devait tenter de délivrer Émin-bey, Junker et Casati, enfermés entre l'Ou-Nyoro et le haut Nil, a malheureusement échoué et a dû revenir à la côte. Une lettre du Dr Fischer, du 14 juin, de Wanga, au nord de Pangani, annonce cette triste nouvelle, en attendant qu'il donne le rapport sur sa tentative : « Je suis arrivé hier, » dit-il, « à la côte orientale, après un voyage périlleux. De Kagehi, j'ai suivi la côte est du lac Victoria jusqu'au 2° lat. nord, mais ensuite j'ai dû rebrousser chemin, la famine régnant dans le pays et mes marchandises, destinées à l'Ou-Ganda, ne convenant pas à la région où je me trouvais. Je suis revenu par le pays des Massaï et le Kikouja. Pendant 32 jours, nous eûmes tant à souffrir de la faim, que peu s'en fallut que toute la caravane ne succombât. De mes 230 hommes, 183 seulement ont survécu. Les autres sont morts de faim, de maladie ou dans des combats. Pendant quatre jours, nous avons dû, pour ainsi dire, nous frayer un chemin les armes à la main dans les montagnes du Kikouja. J'ai eu le bonheur de tuer trois rhinocéros, quinze hippopotames et un buffle, dont la chair a fourni à mes gens une nourriture bienvenue. J'ai fait de grandes collections de plantes et trouvé beaucoup de spécimens nouveaux d'ornithologie. »

D'autre part, une **lettre du Dr Junker**, datée du 10 février, est arrivée à Zanzibar et a été transmise, par le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, à Berlin. Junker rapporte que le roi de l'**Ou-Ganda**, a attaqué les États du roi de l'**Ou-Nyoro**, chez lequel il se trouvait, et lui a infligé une grave défaite. Junker, qui a perdu toutes ses collections et n'a pu sauver que son journal, s'est enfui, avec Kabrega, dans le territoire situé au sud du lac Albert. Émin-bey et Casati se trouvent dans le Wadelai, sur le haut Nil, où le premier veut tâcher de conserver ses provinces à l'autorité égyptienne. La guerre entre le roi de l'Ou-Ganda et Kabrega est confirmée par les lettres des missionnaires anglais de Roubaga. **M. Mackay** écrivait le 31 janvier : « Il y a quelques jours qu'arriva la nouvelle qu'Émin-bey se trouvait dans la capitale de Kabrega ; là-dessus, la guerre longtemps préméditée, mais tenue en suspens jusque-là, fut immédiatement déclarée. Un blanc s'étant uni à Kabrega, ordre fut donné de se saisir de lui et de le mettre à mort. Nous espérons qu'Émin-bey ne s'y trouve pas ou

qu'il pourra s'enfuir vers le nord dans sa province. Nous comprenons combien nous avons été heureusement inspirés en n'insistant pas auprès du roi, comme le consul anglais nous le recommandait, pour qu'il fit venir Émin et Lupton-bey. Nous ne connaissions que trop le caractère astucieux du souverain actuel. »

Deux **esclaves libérés** sont entrés, à **Zanzibar**, au service de la **Société allemande de l'Afrique orientale**. Le 14 juin, la *Möwe*, de la marine allemande, étant à l'ancre devant Pemba, un esclave et sa femme apparurent sur un canot en suppliant qu'on les reçût, ce qui eut lieu; la liberté leur fut rendue, et le représentant de la Société susmentionnée les engagea. On les occupa d'abord dans la station de l'Ou-Sagara, puis ils se rendirent avec M. Schmidt, jardinier technicien, à Sima, où ils se sont construit une hutte et où ils seront employés comme jardiniers. Le consulat impérial allemand leur a remis une lettre de libération.

Une **Société française** a été fondée en vue de provoquer et de faciliter un mouvement d'**émigration vers Madagascar**, en favorisant les colons au moyen de ressources fournies par des souscriptions et des dons. Un service spécial de renseignements sera créé pour fournir à ceux qui le désireront toutes les informations désirables. Le Comité centralisera à Tamatave tous les documents relatifs aux productions du pays, aux objets qui y sont consommés de préférence, au trafic qu'on y peut faire, tant à l'importation qu'à l'exportation. Il se mettra en rapport avec les sociétés philanthropiques, de colonisation, de navigation, et ouvrira un registre d'offres et de demandes, où seront inscrits ceux qui auront le désir de trouver, à Madagascar, l'emploi de leur activité.

Le Dr **Keller**, qui a quitté la Réunion pour se rendre à **Madagascar**, but de son expédition, a constaté que l'**émigration** vers la grande île s'opère déjà sur une grande échelle. Chaque navire est surchargé de passagers, dont la plupart sont des créoles et des mulâtres de la Réunion et de Maurice, qui cherchent à faire des affaires. Ils arrivent sans ressources et tombent à la charge des autorités de Tamatave. Il y a aussi des Indous et des Arabes, qui comptent profiter du nouvel ordre de choses. Cette immigration exagérée provient de la situation difficile au point de vue économique des deux colonies de Maurice et de la Réunion. L'industrie sucrière y étant en baisse, elles ont un surcroît de population. La concurrence avec les sucres allemands de betterave est si difficile, le prix de la main-d'œuvre pour les plantations

si élevé, et les revenus si faibles, qu'une reprise des affaires paraît douteuse. Dès lors, beaucoup manquant de travail et de ressources émigrent vers Madagascar où la vie est très peu chère et où un développement économique paraît assuré. Mais le D^r Keller estime que c'est encore trop tôt; l'artisan habile trouve, il est vrai, un terrain solide, mais l'homme d'affaires ne pourra y gagner quelque chose que s'il a des ressources suffisantes pour pouvoir attendre des circonstances favorables. Un service de poste régulier a été institué entre Tamatave et Antananarive, et prochainement une ligne télégraphique sera aussi établie entre les deux villes. Le D^r Keller a été très bien accueilli par M. Campan, chancelier du consulat à Tamatave, qui lui a donné l'assurance que, moyennant quelques précautions, il pourrait exécuter son voyage à l'intérieur sans éprouver de difficultés de la part des populations.

D'après les observations recueillies par le D^r **Canolle**, pendant un séjour à **Angra-Pequena**, et publiées par la *Revue maritime et coloniale*, le climat de cette colonie allemande est excellent; l'air piquant et sain en est agréable à respirer lorsqu'on descend des côtes malsaines, marécageuses, brumeuses, humides, chaudes, étouffantes, du Gabon, de Banana et autres stations insalubres de la côte d'Afrique. Sans doute, les établissements allemands ne peuvent point avoir d'avenir agricole à la côte, toute culture y étant rendue impossible par la sécheresse et par le vent; on pourra peut-être, à grands frais et à force de soins, après avoir planté des arbres qui résistent à l'action du vent, comme les cyprès, constituer des haies protectrices, abriter ainsi certaines récoltes, et produire ce qui sera nécessaire aux besoins du comptoir commercial. Un mouvement d'importation et d'exportation peut prendre de l'extension, en raison de la patience qu'apportent les Allemands dans leurs entreprises et du bas prix de leurs marchandises. Le climat se prêtera à un établissement durable et probablement à la reproduction de la race blanche. En revanche, Angra-Pequena prendra une importance politique incontestable comme dépôt de charbon et lieu de ravitaillement des navires. On peut y arriver et en sortir en sécurité pendant neuf mois de l'année, d'août en mai, avec un vent régulier qui conduit à d'autres brises du large, également régulières et parfaitement connues; ce sera donc un port de refuge excellent, un abri sûr, une relâche qui, en raison de son climat, sera reconfortante pour les équipages fatigués par l'insalubrité des côtes occidentales de l'Afrique équatoriale.

Pour le moment, et d'après le rapport de la Société des missions rhénanes, les missionnaires ne remarquent pas encore l'influence de l'extension du commerce allemand dans ces parages, si ce n'est que le **trafic de l'eau-de-vie** y a augmenté, grâce à la concurrence que se font les marchands allemands et anglais, surtout à Warmbad, dans le **Grand Namaqualand**, où l'œuvre missionnaire a été très entravée, et à Berséba, où une orgie s'est produite, ce qui ne s'était pas vu depuis de longues années. En revanche, le chef de **Keetmannshoop** persiste à ne laisser entrer dans la localité aucun spiritueux; les trafiquants qui vendraient de l'eau-de-vie sur le territoire de la station auraient une amende considérable à payer. A **Wallfishbay**, sous l'influence du missionnaire Böhm, le gouvernement anglais a interdit la vente de l'eau-de-vie aux indigènes de son territoire.

M. **Greshoff**, un des chefs de la maison hollandaise établie au Congo, était à peine installé au Stanley-Pool, qu'il a pris passage sur le vapeur de M. Grenfell, le *Peace*, avec lequel il a remonté le Kassaï, la Louloua et une partie du Sankourou. Il rapporte qu'à la **station de Loébo**, un Portugais, qui achetait de l'ivoire dans les environs, avait déjà réuni 123 belles défenses. Il compte avoir à la disposition de sa maison un vapeur spécial, avec lequel il fera des explorations commerciales. « Avec un steamer, » dit-il, « on gagnera sans doute 1000 % les premiers temps. » La maison hollandaise a demandé à l'État du Congo une concession de terrain près de la station de Loébo, pour y établir une factorerie.

Quoique nous ayons eu le plaisir de voir M. **Jacques de Brazza** à son passage à Genève, sa modestie et son extrême discrétion nous ont laissé ignorer les détails de son **exploration de la rivière Sékoli**, dont MM. Ch. Maunoir et H. Duveyrier avaient dit quelques mots dans la revue semestrielle géographique que publie le *Tour du monde*. Un correspondant du *Mouvement géographique* transmet à ce journal les renseignements suivants à ce sujet : L'expédition s'organisa à Madiville, sur l'Ogôoué, entre les postes de Boundji et de Doumi, dans le pays des Adoumas; elle avait pour mission d'explorer le pays situé au nord de l'Ogôoué, pour gagner, si possible, le bassin du Bénoué, en se maintenant sur la ligne de faite qui sépare le bassin du Congo des autres bassins côtiers. Jacques de Brazza reçut pour adjoint M. Pecile, et l'expédition quitta Madiville le 10 juillet 1885. Le pays à travers lequel s'aventuraient les explorateurs était entièrement inconnu; couvert de forêts immenses, il est habité par diverses tribus de la nation des

Obambas, qui y ont de nombreux villages entourés de champs bien cultivés ; la terre y est d'une extrême fertilité. L'expédition se dirigea au NNE, en suivant la ligne de partage des eaux du Congo et de l'Ogôoué, entre les sources de l'Ivindo, qui coule vers l'ouest à l'Ogôoué, et celles de la Licona qui se rend au Congo. Vers le milieu du mois d'août, les voyageurs arrivèrent sur les bords d'une rivière que les indigènes appellent le Sékoli, et qui coule vers l'est ; ils l'atteignirent par 1°,30' lat. N. D'après les renseignements fournis par les natifs, le Sékoli prend naissance sur le versant oriental de la chaîne côtière, à environ 100 kilom. en amont de l'endroit où les explorateurs le rencontrèrent et se dirige droit vers l'est.

Le Sékoli sert de frontière méridionale aux **Okotas**, dont le territoire est un pays de plaines, entrecoupées de forêts vierges, et où l'on rencontre de nombreux villages. Au nord des Okotas habitent les **Giambis**. Ceux-ci rendirent la marche de l'expédition des plus pénibles, lui refusant des vivres et des guides, si bien que leur mauvais vouloir obligea Jacques de Brazza et sa caravane à revenir sur ses pas. Il avait d'ailleurs atteint l'extrémité septentrionale des possessions françaises, au village d'Ilokou, par environ 2°,30' lat. N. Revenu sur les bords du Sékoli, il estima que plutôt que de redescendre par terre à l'Ogôoué, il ferait mieux de suivre le cours de la rivière qui devait porter ses eaux au Congo. Les indigènes ne voulant lui vendre aucune embarcation, il se décida à camper et à construire quelques canots et des radeaux ; après quoi il s'embarqua avec M. Pecile et les hommes de leur escorte pour descendre le Sékoli. Leur navigation dura près de six semaines et fut des plus difficiles.

Pendant la première partie du trajet, le Sékoli continue à couler vers l'est, puis il s'infléchit doucement vers le sud, arrêté dans sa marche à l'est par les hauteurs qui forment la ligne de faite entre son bassin et celui de l'Oubangui. Dans la région de l'équateur, il reçoit sur sa rive droite un tributaire appelé, à son confluent, **Ambili** par les indigènes. Le correspondant croit qu'il s'agit de la rivière Lebaï-Ocoua, découverte en 1878 par Savorgnan de Brazza, et sur les bords de laquelle le voyageur fut forcé d'abandonner son exploration pour revenir à l'Alima. Dans la langue du pays, Lebaï-Ocoua signifie « rivière de sel. » En effet, ce cours d'eau, ainsi que le Sékoli, en aval, traverse un terrain extrêmement riche en sel, lequel fait l'objet d'une exploitation assez importante de la part des indigènes. Ils obtiennent ce précieux condiment, qu'ils vont vendre ensuite jusque dans des villages assez éloignés,

par l'évaporation de l'eau des ruisseaux qui se jettent dans l'Ambili et dans le Sékoli.

Au delà de l'équateur, la rivière prend la direction sud. Elle a une largeur qui varie entre 500^m et 800^m, suivant le plus ou moins grand nombre d'îles qu'elle renferme. Dans la partie inférieure de son cours, le Sékoli traverse d'immenses plaines herbeuses, où gisent de grands troupeaux de bœufs sauvages et d'antilopes, ainsi que des éléphants ; dans l'eau, les hippopotames sont tellement nombreux qu'ils entravent et arrêtent même souvent la navigation des canots. Ce ne fut qu'après les plus rudes épreuves que l'expédition déboucha, au commencement de janvier, dans le Congo ; à son confluent, la rivière forme un delta qui présente ses bouches à peu près en face de l'ancienne station de Loukoléla. Les voyageurs étaient dénués de tout ; ils avaient été séparés les uns des autres et se trouvaient dans la plus grande misère. M. Pecile d'abord, puis Jacques de Brazza, furent recueillis par l'*En-avant*, qui remontait la rivière pour l'explorer, ayant à bord MM. Westmark et Delatte. Sur le Congo, l'expédition rencontra la Commission française de délimitation, qui reçut communication des renseignements fournis par l'exploration du Sékoli ; celle-ci avait permis de constater la distinction des deux cours d'eau, la Licona et l'Oubangui, entre lesquels les cartes devront désormais mentionner le Sékoli. Du confluent de cette rivière, Jacques de Brazza et M. Pecile regagnèrent l'Alima, et arrivèrent au Gabon par l'Ogôoué.

Nous complétons aujourd'hui, d'après le *Mouvement géographique*, les renseignements donnés dans notre dernier numéro (p. 245-247), sur la **reconnaissance du Sankourou et du Lomami, par le Dr Wolf**. Quoique les Ba-Songe-Méno-Ba-Nkoutou, qui habitent la rive droite du Sankourou, se soient montrés hostiles, au début, l'explorateur réussit cependant à nouer des relations amicales avec une de leurs tribus et à conclure un **traité d'alliance** avec le puissant chef **Gapetch-Aouebouladia**, dont la résidence actuelle est située par 21° long. E. et 4° lat. N. Sur la rive gauche habitent des Ba-Kouba, puis des Ba-Louba. Le Dr Wolf conclut un second traité avec le chef ba-kouba, **Koumou Kollé**, établi entre le 22° et le 23° long. E. Le drapeau bleu flotte aujourd'hui sur les villages de ces deux chefs. Par 4° 40' lat. S., l'*En-Avant* arriva au confluent du Loubi, affluent de gauche du Sankourou qui, en cet endroit, mesure 50^m de largeur. L'expédition le remonta sur un parcours de 92 kilom. La navigation en est rendue dangereuse par le courant impétueux et par des sinuosités forte-

ment accusées. Néanmoins l'*En-Avant* parvint jusqu'à 5°,30' lat. S., point où le Loubi cesse d'être navigable pour les steamers. Ses deux rives sont habitées par des Ba-Louba.

Sur la rive droite du Sankourou, en face du confluent du Loubi, habitent les Ba-Louzambo, peuplade pacifique dont le chef, **Ilounga**, pria instamment le D^r Wolf d'établir une station sur son territoire. De sa résidence une route commerciale mène en ligne directe à Nyangoué en 14 jours de marche. D'autre part, la distance entre Ilounga et Loualabourg ne serait que de 12 journées de marche. Arrivé à Katchich, l'explorateur abandonna la voie fluviale, prit la route de terre, et par 6° environ, il visita le puissant chef **Zappou-Zoupp**, établi sur la rive droite du fleuve qui, en cet endroit, porte le nom de Loubilache. En le redescendant, il observa, le long de la rive droite, par 4°,20' lat. S., le confluent d'une rivière se divisant en deux bras; ce cours d'eau était navigable; sa largeur variait de 60^m à 100^m, et partout sa profondeur était suffisante. Le D^r Wolf le remonta jusqu'à 4°,40' lat. S. et 25°,5' long. E. A son confluent, les Ba-Songe-Meno l'appelaient Loukenya, tandis que les indigènes de la rive gauche le nommaient Louetchou. Au point où l'explorateur rebroussa chemin, les natifs lui donnaient le nom de Lomami. Le voyageur pense que la limite de sa navigabilité se trouve probablement par environ 5°,30' lat. S., le Loubi, le Sankourou, la Louloua, le Kassai, le Quango et le Congo ayant également des rapides sous cette latitude. Pour la première fois, le D^r Wolf a mentionné, sous le nom de **Louboudi**, un affluent de la rive gauche du Sankourou qui se verse dans ce dernier par 21°,30' long. E. et 4° latitude S. Le 23 mars, où le voyageur y arriva, ce cours d'eau avait 30^m de large et 2 brasses de profondeur; il était navigable, toutefois, à 11 kilom. en amont, il se rétrécit déjà au point de n'avoir plus que 15^m de large, et comme il présente des sinuosités très prononcées, il ne tarde pas à être fermé à la navigation.

Savorgnan de Brazza, nommé commissaire-général du gouvernement dans le Congo français, et le D^r **Ballay**, lieutenant-gouverneur du Gabon, sont sur le point de partir pour prendre possession de leurs postes respectifs. Auparavant, les territoires du Gabon et du Congo français ont été délimités, et les pouvoirs que le commissaire-général exercera sur le personnel des agents civils ont été précisés. Sur un rapport du ministre de la marine et des colonies, le président de la république a fixé, comme limite des deux territoires, une ligne qui, de Njolé, sur l'Ogôoué, se dirige sur Kakamouaka (Baudoinville), poste du

Quilou, et de là va rejoindre les frontières des possessions portugaises et de l'État libre du Congo; le commissaire-général aura le pouvoir de nommer à tous les emplois civils autres que ceux de résidents, auxquels il sera pourvu par décret.

Après avoir conclu avec la France un **traité de paix et de commerce**, le chef **Samory**, dont l'autorité s'étend sur 157 petits états conquis par lui, des frontières de la Gambie anglaise jusqu'au pays des Achantis, et de Ségou jusqu'aux environs de Sierra Léone, a envoyé à Paris son troisième fils, **Karamoko**, pour donner au gouvernement français l'assurance que les clauses du traité qu'il venait de conclure seront scrupuleusement respectées. Par ce traité, la France a reconnu à Samory la possession des territoires de la rive droite du cours supérieur du Niger; de son côté, Samory abandonne aux Français la rive gauche du Niger depuis le confluent du Tankisso. Il accorde des avantages considérables au commerce français, et s'engage à fournir le concours de son armée contre les ennemis qui pourraient inquiéter les possessions de la France au Sénégal, notamment contre Ahmadou de Ségou. Il est donc permis d'espérer qu'à la période de luttes qui a signalé les premières années de l'établissement des Français sur le haut Sénégal, va succéder une période d'apaisement et d'organisation, pendant laquelle la France pourra poursuivre en paix une mission civilisatrice dans ces régions presque inconnues naguère, ouvertes aujourd'hui à ses explorateurs et à son commerce. A propos de la venue en France du prince Karamoko, le *Bulletin* de la Société de géographie commerciale de Bordeaux nous apprend que, malgré l'interruption des crédits spéciaux pour le **chemin de fer du haut Sénégal**, la voie ferrée a été prolongée peu à peu dans la direction de Bafoulabé. Aujourd'hui, elle est posée, au delà de Diamou, jusqu'au kilom. 60 à partir de Kayes, grâce à l'initiative d'un jeune ingénieur, M. Descamps. Le fils de Samory a parcouru en chemin de fer les 54 kilomètres qui relient Diamou à Kayes.

Déjà l'année dernière le gouvernement du **Maroc** avait cherché à supprimer les journaux qui se publient actuellement dans ce royaume, la presse ayant généralement une attitude hostile, qui se traduit souvent par des attaques violentes contre l'administration. Les rédacteurs des journaux étant tous des protégés des légations étrangères, le gouvernement marocain dut renoncer à son projet, momentanément du moins. Il y revient aujourd'hui, sous le prétexte que, souvent, les journaux critiquent des faits commis par des étrangers placés sous la protection de

leurs ambassadeurs respectifs, et que, pour cette raison, le gouvernement impérial ne peut les protéger contre les attaques dont ils sont les objets de la part de la presse. Le chef de l'État vient d'adresser aux diverses puissances la circulaire suivante : « J'ai remarqué que, depuis assez longtemps, les journaux critiquent et attaquent les nationaux étrangers, et j'ai tout lieu de craindre que cette hostilité ne se tourne un jour contre les représentants des puissances et leurs agents qui sont placés sous ma protection. Or, comme les journalistes, en tant qu'étrangers, échappent à ma juridiction, et que, par suite, je suis absolument désarmé pour rendre, à ce point de vue spécial, cette protection efficace, je demande la **suppression de la presse.** » Quelque habile que puisse paraître ce raisonnement, nous ne doutons pas que les puissances auxquelles la circulaire est adressée ne comprennent que le but principal du gouvernement marocain est d'empêcher que les abus de l'administration ne soient signalés à l'attention des États civilisés, et que l'opinion publique n'en demande le redressement.

NOUVELLES COMPLÉMENTAIRES

D'après des nouvelles apportées au Caire par un Egyptien, qui a quitté Ondurman déguisé en derviche, la ville de Khartoum aurait été complètement rasée, à l'exception de quelques maisons européennes construites sur les bords du Nil.

Jusqu'ici toutes les tentatives faites pour délivrer les prisonniers du Mahdi ont échoué. Les messagers envoyés par le P. Bonomi, tant à Ondurman, qu'à Berber et au Kordofan, n'ont obtenu aucun succès.

Une certaine irritation règne au Choa contre Mohamed-Anfari, sultan des Aoussa, parce que les armes expédiées, il y a 8 ou 10 mois, d'Assab au roi du Choa, et beaucoup d'autres choses destinées au docteur Ragazzi et au comte Antonelli, ne sont pas encore arrivées. On sait que Mohamed-Anfari détient ces armes sans en prendre aucun soin, et qu'il les laisse même exposées à toutes les intempéries. Il est possible que lorsque le négous aura réglé les difficultés avec le nouveau Mahdi, il pense aussi à en finir avec le sultan des Aoussa.

M. Pagliani, voyageur milanais, qui le premier s'est rendu au Harrar en 1879, est arrivé à Gênes. Il a assuré que M. Sacconi a échappé au massacre de l'expédition Porro, qu'il a été retenu quelque temps comme ôtage par l'émir du Harrar, et qu'il se trouve aujourd'hui libre à Gildezza.

La commission internationale pour la détermination des frontières dans l'Afrique centrale orientale a terminé l'enquête qu'elle avait à faire sur les lieux mêmes; mais son œuvre ne pourra être terminée qu'en Europe, vraisemblablement à Berlin.

Le sultan de Zanzibar a promis d'employer son influence pour empêcher le meurtre des enfants dans le pays des Bondeï.

Le musée d'histoire naturelle de Bruxelles a reçu de M. Storms, rentré en Belgique, une importante collection de specimens d'histoire naturelle : mammifères, oiseaux, insectes, coquilles, de la région du Tanganyika.

Le mode de défrichement à l'aide du feu employé par les indigènes de Mayotte, menaçant de ruine les forêts de cette île, le Conseil supérieur des colonies a adopté un règlement qui interdit d'une manière absolue ce moyen de défrichement, et qui ordonne de reboiser et de gazonner les terrains du domaine et des particuliers. Des graines et des plants seront fournis à ceux-ci; en cas de refus de leur part, il pourra être procédé contre eux à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

M. Humblot, botaniste français, qui a exploré récemment la Grande Comore, a découvert à l'intérieur de l'île de belles forêts, des pâturages où l'on élève d'excellents bœufs de travail, et des richesses agricoles d'une grande valeur. Il a escaladé des montagnes de 2000^m d'altitude, et constaté la parfaite salubrité du pays; il estime qu'on pourra y établir un très bon sanitarium.

Le 23 juin a eu lieu l'ouverture de la voie ferrée de Durban à Ladysmith, qui a 300 kilom. de longueur.

Un trafiquant qui revenait du pays des Mashona, entre le Zambèze et le Limpopo, a rapporté à Vrybourg qu'un grand nombre de Boers du district de Zoutpansberg ont passé le Limpopo, dans la direction de Tâti, et se proposent d'occuper le pays; d'autres doivent les suivre. On s'attendait à des combats entre les Boers et les Ma-Tébélé.

Un correspondant du *Vrybourg Advocate* affirme que les Ba-Tlapin et les Ba-Rolong, et d'autres indigènes de tribus habitant le territoire des Be-Chuana récemment annexé aux possessions anglaises sont tous propriétaires d'esclaves.

Après avoir organisé à Loualabourg son expédition, le lieutenant Wissmann a dû en partir pour pénétrer dans les régions de l'est encore inconnues.

Le *Stanley* a conduit, par le Kassai, deux officiers belges, MM. de Macar et Lemarinel, qui prendront le commandement de la station de Loualabourg.

La race bovine de l'Afrique orientale a été introduite à la station des chutes de Stanley, ainsi que dans l'établissement voisin créé par Tipo-Tipo.

Outre le crédit voté par les Chambres françaises pour l'organisation des possessions françaises du Congo et du Gabon, l'amiral Aube a proposé d'ouvrir un crédit de 50,000 fr. pour l'introduction de travailleurs dans cette colonie, principalement en vue de détourner sur le Congo français une partie des émigrants qui, chaque année, quittent la France pour se diriger vers l'Amérique.

Après un séjour de deux ans au Congo, le lieutenant Massari est revenu en Italie.

M. Ch. Soller, qui a déjà exploré le Maroc, a reçu du gouvernement français une nouvelle mission, d'un caractère scientifique et archéologique, pour l'Oued Noun et l'Oued Sous, au sud de l'empire marocain.